

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Sciences humaines et Sociales** mention **Sciences de l'Education et de la formation** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Odile Thuilier <u>Suppléant(e)</u> : Guylaine Molina <u>Liste des membres</u> : Grégory Lo Monaco, Caroline Hache <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i> - Xavier Roth - Yann Mercier-Brunel
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Odile Thuilier <u>Suppléant(e)</u> : Guylaine Molina <u>Liste des membres</u> : Grégory Lo Monaco, Caroline Hache <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i> - Xavier Roth - Yann Mercier-Brunel

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Responsable de formation

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Caroline Ladage

Suppléant(e) : Caroline Hache

Liste des membres : Guylaine Molina, Grégory Lo Monaco

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Xavier Roth

- Yann Mercier Brunel

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

- Géraldine Lautard

Parcours-type Ingénierie de formation

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Présidente : Christine Poplimont

Suppléant : Eric Basso

Liste des membres : Grégory Lo Monaco, Yann Mercier-Brunel

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Xavier Roth

- Guylaine Molina

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

- Jean-Yves Beroud

- Frédérique Cenni

Parcours-type Chargé de mission en évaluation

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Yann Mercier Brunel

Suppléant(e) : Grégory Lo Monaco

Liste des membres : Anne Demeester, Wavier Roth

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Caroline Ladage

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

- Jean-Yves Bérout

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27/11/2025



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH